

# SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°179

Vendredi 29 août 2025

[https://www.synep.org/info\\_synep\\_2025\\_179.pdf](https://www.synep.org/info_synep_2025_179.pdf)

## **Rentrée 2025 : exigeons du respect et des moyens !**

En cette rentrée 2025, nous avons plus que jamais besoin de lucidité, de solidarité et de vigilance.

Les effectifs baissent partout, des postes sont supprimés, y compris dans les établissements privés sous contrat. La pression s'intensifie sur les remplacements, les temps partiels sont refusés, et les équilibres d'équipe fragilisés.

Quant aux réformes, imposées, sans concertation réelle avec les équipes (les groupes de besoins au collège, les nouvelles modalités du Brevet, les manuels labellisés...) ce sont autant de mesures pensées sans les enseignants et mises en œuvre dans la précipitation !

La liberté pédagogique est de plus en plus mise à mal, et la charge administrative explose.

En ce qui concerne la discipline et l'inclusion, les injonctions sont contradictoires : d'un côté, des directives sécuritaires (fouilles, exclusions automatiques), de l'autre, des moyens très insuffisants pour accompagner les élèves à besoins particuliers. Les AESH restent précaires, mal formés, et trop peu nombreux. Où est la cohérence ?

## **Et il faut aussi diminuer la dette de l'État ! Mais gardons confiance en notre métier !**

En ce mois de septembre, nous adressons une chaleureuse bienvenue à toutes celles et ceux qui rejoignent l'enseignement privé sous contrat.

Les débuts suscitent forcément des interrogations- et parfois même après plusieurs années, certaines questions reviennent : Quand seront payés les HSE (heures supplémentaires effectives) ? Que faire si ma classe est « pléthorique » ? Comment fonctionne le SFT (supplément familial de traitement) ? Puis-je être remboursé d'une partie de ma mutuelle ? Comment est rémunéré un professeur principal ? À quoi dois-je m'attendre avec le PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) ?

Le SYNEP CFE-CGC est là pour vous informer, vous soutenir et vous accompagner à chaque étape : n'hésitez jamais à nous solliciter !

## **La rentrée est aussi le moment de rappeler ce qui nous rassemble : la passion d'enseigner, la volonté de transmettre et la force du collectif.**

Année après année, malgré les contraintes, les enseignants font preuve de professionnalisme, d'engagement et de créativité et c'est cette énergie qui fait battre le cœur de l'école.

Bien sûr, nous restons vigilants car la multiplication des réformes menées sans véritable concertation, la réduction des moyens, la précarité persistante des AESH ou encore les pressions croissantes sur les conditions de travail ne doivent pas être passées sous silence.

Mais face à ces défis, nous croyons dans la solidarité, l'entraide et la mobilisation !

Le SYNEP CFE-CGC porte une conviction claire : dans le privé comme dans le public, notre métier mérite respect, reconnaissance et conditions de travail dignes.

En cette rentrée, faisons entendre nos voix, affirmons nos valeurs et avançons ensemble vers une école humaine, ambitieuse et tournée vers l'avenir.

## **Faites-nous part de votre pré-rentrée, des premiers contacts avec vos nouvelles classes, et des applications des récentes directives !**

Écrivez-nous à [synep@synep.org](mailto:synep@synep.org)

**Sylvie TUROWSKI**

1/2

Communiqué intersyndical relatif à la suppression de jours fériés, à l'assurance chômage...

« **Budget 2026 : les travailleurs et les travailleuses ne se laisseront pas faire !** »

[https://www.synep.org/index\\_2025\\_tlp.html](https://www.synep.org/index_2025_tlp.html)

**La CFE-CGC a besoin de votre soutien !**

Pour en savoir plus et signer la pétition - Budget : les sacrifices pour le monde du travail ça suffit !

<https://chng.it/SFRVmY5YMy>

\* \*

## Enseignement Privé Indépendant

### NAO 2025

Concrétisée dans l'avenant n°69 du 13 juin 2025, ce dernier vient d'être enfin déposé ainsi que sa demande d'extension.

Ont été négocié : une revalorisation des minima de 1.8%, l'instauration d'une prime « grands effectifs » pour les personnels enseignant à des groupes/classes de plus de 40 personnes (très ancienne revendication du SYNEP CFE-CGC qui a enfin trouvé sa consécration), et des dispositions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cet avenant entre en vigueur le 1er jour du mois suivant la publication de l'arrêté d'extension au Journal officiel, à l'exception de l'article sur l'instauration d'une prime « grands effectifs » qui entre en vigueur au 1er septembre 2025.

[https://www.synep.org/idcc2691\\_avenant\\_69\\_du\\_13\\_06\\_2025\\_ao\\_2025.pdf](https://www.synep.org/idcc2691_avenant_69_du_13_06_2025_ao_2025.pdf)

### APPRENTISSAGE et contentieux

Par une requête, enregistrée le 1er août 2025 au secrétariat du contentieux du Conseil d'Etat, la FNEP (Fédération nationale de l'enseignement privé) demande au juge des référés du Conseil d'Etat de suspendre l'exécution du décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage.

La FNEP a soutenu, entre autres, que la condition d'urgence est satisfaite, dès lors que le décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 instaure une participation financière obligatoire à la charge des employeurs, d'un montant de 750 euros par contrat d'apprentissage visant un diplôme ou titre de niveau au moins égal au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles, que l'adoption tardive de la loi de finances pour 2025 au cours du premier semestre 2025 a laissé peu de temps aux opérateurs pour anticiper ses effets, et que la mise en œuvre de cette participation par l'intermédiaire des centres de formation d'apprentis (CFA), membres de la fédération requérante, contraint ces derniers à la facturer, l'encaisser et à assumer seuls le risque de non-recouvrement, ce qui les expose à une charge financière directe et significative, ce qui est susceptible de fragiliser l'équilibre financier, voire la pérennité, de certains CFA et leur capacité à assurer la rentrée des apprentis et, enfin, que ces dispositions nouvelles créent une incertitude sur le traitement fiscal applicable à cette participation.

**Le Conseil d'État a rejeté le 4 août 2025 la requête de la FNEP, concluant que la Fédération ne justifie pas "d'une atteinte suffisamment grave et immédiate" de nature à caractériser une situation d'urgence nécessitant la suspension du texte par le juge des référés dans l'attente d'un jugement au fond.**

Evelyne CIMA